10 JUILLET 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 10 juillet 2018.

Madame Édith Létourneau, directrice générale ajointe est aussi présente et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

Environ 25 personnes étaient présentes dans la salle.

2018-07-189 - Présence des membres et adoption de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Ledoux, appuyé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin, et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour, à savoir :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1,
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2,
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4,
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5;
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 ;
3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018;
3.3 Résolution approuvant l'embauche de Monsieur Samuel Dubé au poste de concepteur WEB, de la programmation Emploi d'Été Canada;

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.2 Adoption des comptes à payer ;

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

5.1 Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur ;
5.2 Informations concernant la bibliothèque municipale ;

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRAVAUX PUBLIC

9.1 Résolution approuvant l'offre de service de la compagnie Marquage et traçage du Québec inc pour le marquage de chaussées 2018;

9.2 Résolution approuvant l'adoption du règlement 2018-371 : Règlement modifiant le règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse sur le boul. Édouard VII;

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Résolution approuvant une demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1411, rue des Marchands (lot 5 645 721);

10.2 Résolution approuvant une demande de PIIA concernant la construction de deux triplex jumelés (2 ½ étages) au 219 et 221, boul. Édouard VII (lot 5 668 049 et 5 668 050);

10.3 Résolution approuvant la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ concernant l'ajout d'une résidence pour travailleurs sur le lot 2 711 502;

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Résolution approuvant la soumission de l'entreprise Clôtures DD inc concernant la fourniture et l'installation d'une clôture sur le périmètre du parc de la rue des Meuniers;

11.2 Résolution approuvant l'achat de 4 arbres pour le parc de la rue des Meuniers;

11.3

11.4 Résolution approuvant la demande de canalisation de fossé mitoyen avec le parc Camille-Beaudin et le 33 rue Potvin;

12. DIVERS

12.1 Résolution approuvant une commandite à l'OPP de l'école St-Jacques (100$);

12.2 Résolution approuvant les activités planifiées pour la fête familiale du 25 août 2018;

12.3 Résolution approuvant l'achat d'un projecteur numérique (remplacement de l'existant défectueux);

13. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

14. PROCHAINE RENCONTRE (14-08-2018)

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-190 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 ;

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 juin 2018, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lestage, appuyé par Monsieur le conseiller Marc Lamarre et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de dispenser la directrice générale adjointe d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 tel que présenté et rédigé.

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-191 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018;

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 3 juillet 2018, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Marc Lamarre et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de dispenser la directrice générale adjointe d'en faire la lecture et

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018 tel que présenté et rédigé.

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-192 Résolution approuvant l'embauche de Monsieur Samuel Dubé au poste de concepteur WEB, de la programmation Emploi d'Été Canada;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le choix du candidat, Monsieur Samuel Dubé, au poste de concepteur WEB, dans le cadre du programme Emploi-Été-Canada 2018, soit :

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-193 – Adoption des comptes à payer;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lestage, appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lestage et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que les comptes à payer du mois de juin 2018, sur la liste préparée à cet effet, soient adoptés tels que présentés :

Le total des comptes à payer de juin 2018 à même le fonds général est de 83 940.91 $;

Le total des dépenses en immobilisations pour le mois de juin 2018 : 4 666.68 $;

Le total des **paies** de juin 2018 : 42 643.38 $;

Pour un total des comptes à payer de juin 2018 de 131 250.97 $.

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

POINT 5.1 - Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;

Aucune information.

POINT 5.2 - Informations concernant la bibliothèque municipale

Aucune information.

POINT 6 - INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

- Présentation des points de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018.

10 JUILLET 2018

POINT 7 - 1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS 19H05

- Demande de bacs dédiés à la récupération des articles donnés à la Friperie au 95, rue Principale;
- Discussion sur l'interdiction d'arrosage;
- Discussion sur une règlementation ou une politique municipale concernant l'encadrement du cannabis;
- Information sur la constitution du comité de ressources humaines;
- Information sur le changement d'adresse du 225, rue St-Marc;
- Remerciements aux citoyens qui encourage la Friperie par Mme Boutin.

Fin de la période de question à 19h18

2018-07-194 - Résolution approuvant l'offre de service de la compagnie Marquage et traçage du Québec inc pour le marquage de chaussées 2018;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la soumission du plus bas soumissionnaire conforme : Marquage et traçage du Québec inc concernant les travaux de marquage 2018 au coût de 25 410.63 $ (avant taxes).

Soumissions reçues suite à l'invitation lancée à six entreprises :

Entreprise	Coût (avant taxes)
Marquage et traçage du Québec inc	25 410.63$
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	31 160.80

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-195 – Résolution approuvant l'adoption du règlement 2018-371 : Règlement modifiant le règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse sur le boul. Édouard VII;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le présent règlement numéro 2018-371 : Règlement modifiant le règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse sur le boul. Édouard VII.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Règlement modifiant le règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse sur le boul. Édouard VII

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une

municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 12 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement numéro 2018-371 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1:

L'article 1 «Limite de vitesse» du règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse est modifié par le présent règlement et doit se lire comme suit :

«Article 1 : Limite de vitesse

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant cinquante (50) km/h sur les chemins publics ou partie de chemins public suivants :

- Rang Du Coteau, sur une distance de 420 mètres au nord de la route Édouard VII;
- Route Édouard VII à partir de la montée Saint-Jacques jusqu'aux limites du territoire de Saint-Jacques-le-Mineur et la Ville de Saint-Philippe;
- Route Édouard VII, sur une distance de 620 mètres au nord de la rue Principale;
- Route Édouard VII, sur une distance de 590 mètres au sud de la rue Principale;
- Route Édouard VII sur une distance de 340 mètres au nord de la montée Douglas (R-219/R-221);
- Rue Principale.»

ARTICLE 2 :

L'article 3 «Limite de vitesse de 70 KM/H» du règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse est modifié par le présent règlement et doit se lire comme suit :

«Article 3 : Limite de vitesse de 70 KM/H
Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant soixante-dix (70) km/h sur tout chemin public ou partie de chemin public suivant :

- Rang Saint-Philippe Nord
- Rang Saint-Marc.»

ARTICLE 3 :

L'article 5 «Limite de vitesse de 90 KM/H» du règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse est modifié par le présent règlement et doit se lire comme suit :

«ARTICLE 5 : LIMITE DE VITESSE DE 90 KM/H

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant quatre-vingt-dix (90) km/h sur tout chemin public ou partie de chemin public suivant :

- Route Édouard VII à partir de 620 mètres au nord de la rue Principale jusqu'à la montée Saint-Jacques.»

ARTICLE 4 :

L'article 4 »Limite de vitesse de 80 KM/H» du règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse est modifié par le présent règlement et doit se lire comme suit :

«ARTICLE 4 : LIMITE DE VITESSE DE 80 KM/H

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant quatre-vingt (80) km/h sur tout chemin public ou partie de chemin public suivant :

- Chemin du Ruisseau
- Chemin du Ruisseau des Noyers;
- Montée Gagné;
- Montée Langevin;
- Montée St-André;
- Montée St-Claude;
- Montée St-Jacques
- Rang Du Coteau à partir de 420 mètres au nord de la route Édouard VII jusqu'à la montée Langevin;
- Route Édouard VII à partir de 340 mètres au nord de la montée Douglas (R-219/R-221) jusqu'à 590 mètres au sud de la rue Principale;
- Rang St-André;
- Rang St-Philippe Sud.»

ARTICLE 5 :

L'annexe «Plan de signalisation des vitesses Territoire Saint-Jacques-le-Mineur» est modifié par le «Plan de signalisation des vitesses Territoire Saint-Jacques-le-Mineur 2018-371-3»

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès sa publication.

Adopté le 10 juillet 2018

_____
Madame Lise Sauriol, Mairesse

_____
Madame Edith Létourneau, Directrice générale adjointe

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	

Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-196 - Résolution approuvant une demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1411, rue des Marchands (lot 5 645 721);

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1411, rue des Marchands (lot 5 645 721).

Considérant que la résidence unifamiliale est de type cottage en implantation isolée;

Considérant que le modèle architectural de maison proposé est «Le Muguet» à deux versants;

Considérant que les couleurs proposées sont «pebble kaki» pour le revêtement extérieur de vinyle, «gris lennox» pour le parement de pierre, #826 pour le bardeau décoratif et «noir» pour le bardeau d'asphalte;

Considérant que ce modèle architectural se répète dans le quartier mais que ces bâtiments comprennent des éléments distinctifs,

Considérant que ce modèle architectural ne se répète pas à moins de deux lots voisins (non adjacent) et que la forme du toit est différente;

Considérant que l'architecture et les couleurs s'harmonisent avec l'ensemble des bâtiments du quartier;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 22 du règlement numéro 8002-2014 ;

Considérant que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8002-2014 et du règlement 8200-2018 (en cours d'adoption);

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la présente demande;

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

10 JUILLET 2018

2018-07-197 - Résolution approuvant une demande de PIIA concernant la construction de deux triplex jumelés (2 ½ étages) au 219 et 221, boul. Édouard VII (lot 5 668 049 et 5 668 050);

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de refuser la demande de PIIA concernant la construction de deux triplex jumelés (2 ½ étages) au 219 et 221, boul. Édouard VII (lot 5 668 049 et 5 668 050).

Considérant que le projet déposé propose la construction de triplex jumelés avec logement en demi sous-sol ;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 22 du règlement numéro 8002-2014 ;

Considérant que le projet proposé ne respecte pas les objectifs du règlement 8002-2014 à différents niveaux notamment, les éléments suivants :

- le revêtement extérieur comprend plus de deux matériaux différents;
- le toit est à 4 versants et à moins de 30° de pente;
- les bâtiments ne comprennent aucun éléments en saillie tel que lucarnes, pignons ou éléments ornementaux qui rappelle de style champêtre prévu dans le secteur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la présente demande.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1		X
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,		X
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste No.6		X
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total		6

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-198 - Résolution approuvant la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ concernant l'ajout d'une résidence pour travailleurs sur le lot 2 711 502;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le remplacement de la maison de travailleurs, existante depuis 2008 sur le lot 2 711 502.

Considérant que le projet vise à remplacer une résidence existante pour travailleurs étrangers désuète existant depuis 2008 sur le lot 2 711 502;

Considérant que le demandeur ne détient aucun terrain en périmètre urbain où il pourra réaliser son projet;

Cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la règlementation municipale applicable (règlement de zonage 1000-91).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-199 – Résolution approuvant la soumission de l'entreprise Clôtures DD inc concernant la fourniture et l'installation d'une clôture sur le périmètre du parc de la rue des Meuniers;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la soumission du plus bas soumissionnaire conforme : Clôture DD inc concernant l'installation d'une clôture pour le parc de la rue des Meuniers au coût de 5 412.50 $ (avant taxes).

Soumissions reçues suite à l'invitation :

Entreprises	Section à 36''	Section à 5'	Coût (avant tx)
Clôture Ko-Pin	850.00 $	4 860$	5 710.00$
Intercloture Structura	7 490.00 $	7 490$	7 490.00$ incluant lattes
Clôture DD inc	857.50$	4 555$	5 412.50$
Solution 2002	5 760.50$		5 760.50$

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-200 - Résolution approuvant l'achat de 4 arbres pour le parc de la rue des Meuniers;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver un budget de 700.00$ pour l'achat de 4 arbres à planter pour le parc de la rue des Meuniers.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

Point 11.3 Retiré

2018-07-201 - Résolution approuvant la demande de canalisation de fossé mitoyen avec le parc Camille-Beaudin et le 33 rue Potvin;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de refuser la demande de canalisation de fossé mitoyen situé entre le parc Camille-Beaudin et le 33, rue Potvin.

Un projet d'aménagement d'une aire de stationnement est prévu dans ce secteur à moyen terme. Le conseil considère qu'une canalisation d'un tronçon du fossé pourra influencer ce futur projet.

En conséquence, le conseil refuse pour le moment d'autoriser la canalisation du fossé.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1		X
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2		X
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste No.6		X
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total		6

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-202 - Résolution approuvant une commandite à l'OPP de l'école St-Jacques (100$);

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'octroi d'une commandite de 100 $ à l'Organisme de participation de parents (OPP) de l'école St-Jacques.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-203 - Résolution approuvant les activités planifiées pour la fête familiale du 25 août 2018;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la fourniture de services des entreprises suivantes pour la Fête familiale Saint-Jacques-le-Mineur qui se tiendra le 25 août 2018 :

Activités	Entreprise	Prix

Chapiteau 40'x 100'	Chapiteaux P.B.L.	1574.85$
Location boite de sons x4	Laudiom	188.98
Soccer bulle	Montréal Bubble ball	600.00$
Jeux gonflables x 2	Fiesta Jeux Gonflables	498.70$
Course à obstacles	Benoit Bienvenue	60.00$
Blé d'inde		500.00$

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-204 - Résolution approuvant l'achat d'un projecteur numérique (remplacement de l'existant défectueux);

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'achat d'un projeteur Pro EX7260 sans fil à 750.79$ à Bureau en gros.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-07-205 - Période de questions relative aux sujets portant sur l'ordre du jour – 19h30;

- Question sur le marquage de rue;
- Question sur l'ouverture des nouveaux terrains de soccer;
- Un citoyen suggère d'utiliser un projecteur lors des séances du conseil;
- Discussion sur le nettoyage du cours d'eau Maréchal (dernier nettoyage datant de 2013);
- Discussion sur l'obligation d'émettre les pénalités pour le non-respect des bandes riveraines;
- Question sur la constitution du comité de travail agricole.

Fin de la période des questions à 19h46.

10 JUILLET 2018

2018-07-206 - Levée de la séance extraordinaire.
Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin, appuyé par Monsieur le conseiller Marc Lamarre et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 19h48.

_____
Lise Sauriol, mairesse

_____
Édith Létourneau, directrice générale adjointe